

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-3-10-3

Séance du vendredi 15 mars 2013

ANRU MULHOUSE - REHABILITATION THERMIQUE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2011-4-10-2 du 14 octobre 2011 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2012-6-10-2 du 5 décembre 2012 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la subvention d'aide à la réhabilitation thermique du parc locatif public attribuée à LOGIEST pour un montant de 90 000 € pour son opération de 40 logements sis rue de Toulon à Mulhouse, à prélever sur le programme H223 – chapitre 204 – fonction 72 – nature 20422.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**ANRU
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRU04541	LOGIEST SA Réhabilitation thermique de 40 logements rue de Toulon à Mulhouse	90 000,00	forfait	90 000,00
			Total	90 000,00